

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404

15 février 2012

SOMMAIRE

Bard Luxembourg 1 S.à r.l.	19364	Nutritional Technology Development S.A.	19357
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	19354	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	19377
BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A.	19353	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	19389
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	19377	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	19389
GER1 S.A.	19373	Odouce S.à r.l.	19372
Ger Top S.A.	19371	OT Luxembourg 0 & CY S.C.A.	19389
H.04 Stegen "Novus"	19389	Outlet Mall Holding Sàrl	19372
Helene Gestion	19373	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl	19372
Horizon Santé TTNP, S.à r.l.	19358	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l.	19372
I.24 Domaine Fleuri Stegen	19389	Park Cakes Acquisition (Lux) S.à r.l.	19391
Kareta Holding S.A.	19363	Parkway Luxembourg S.à r.l.	19391
MVI S.A.	19353	Passivhaus.a+b G.m.b.H.	19391
N4O	19371	PATHFINDER Corporation	19392
Nautilus Bad Kultur S.A.	19355	Pâtisserie Schumacher S.A.	19391
Naxara SA	19355	Pfeiffer-Ewen S.à r.l.	19392
Neo Medical Systems S.à r.l.	19355	Piron Invest	19392
New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l.	19353	Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.	19392
New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l.	19353	Premuda International S.A.H.	19355
New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l.	19356	ProLogis UK XV S.à r.l.	19392
New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l.	19354	Rock Ridge RE 11	19372
New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l.	19356	Socrimex Holding S.à r.l.	19363
New Vital Beauté sàrl	19356	Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	19346
Ninive Holdings S.A.	19354	TMF Luxembourg S.A.	19377
NM Fenster S.A.	19356	World Motors Red S.C.A.	19363
Nouvelle Chauffage du Nord S.à r.l.	19354	Xellium S.A.	19356
Novatherm Properties S.A.	19357	Zaco S.A.	19377

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteen of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eland House L.P., a Limited Partnership, incorporated and organized under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 61 Aldwich, London WC2B 4AE, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP014813,

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2011.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11.000,00) represented by eleven thousand (11.000) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Eland House L.P., prenamed	11.000	GBP 11.000,00
Total	11.000	GBP 11.000,00

The amount of eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Germany;

- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

- Mr. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23, 1940 in Wisconsin, United States of America, residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

- Mrs. Katherine Farley, Senior Managing Director, born on October 12, 1949 in New-York, United States of America, residing at 176, East 72nd Street, New-York, United States of America;

- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, residing at 265, East 66th Street, New-York, United States of America; and

- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom.

Category B Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Pascal Brayeux, Associate Director, born on December 10, 1979 in Liege, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, born on November 15, 1979 in Chester, United Kingdom, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Nicolas Veyer, Senior Controller, born on September 1, 1973 in Lille, France, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Eland House L.P., a Limited Partnership établis et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son lieu principal d'activité à 61 Aldwich, London WC2B 4AE, Royaume-Uni, et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP014813,

ici représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre, 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à onze mille Livre Sterling (GBP 11.000) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale de un (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Eland House L.P., prénommé	11.000	GBP 11.000,00
Total	11.000	GBP 11.000,00

Le montant de onze mille Livre Sterling (GBP 11.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne;
- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Senior Managing Director, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- M. Pascal Brayeur, Associate Director, né le 10 décembre 1979 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mme Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, née le 13 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et
- M. Nicolas Veyer, Senior Controller, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004004/379.

(120002516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

MVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.388.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004511/10.

(120003716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

BlueBay High Yield Bond Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.945.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Robert Raymond, M. William Jones, M. Henry Kelly, M. Jordan Kitson, M. Nicholas Williams et M. Claude Niedner pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2220 Luxembourg 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67.895, Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

Mr Terry Farrelly

Référence de publication: 2012004760/18.

(120003625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.795.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2012004513/10.

(120003433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.796.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2012004514/10.

(120003434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.270.

—
Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2012004515/10.

(120003435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.844.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004516/10.

(120004174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Nouvelle Chauffage du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.708.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004518/14.

(120003587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.833.

—
EXTRAIT

1) Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 novembre 2011 que le commissaire aux comptes suivant a été nommé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2011 qui se tiendra en 2012:

Deloitte SA, société ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012004762/18.

(120003814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004520/14.

(120003744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004521/10.

(120004086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Neo Medical Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.809.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004523/14.

(120003338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Décision prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2011 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012004579/16.

(120004255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2012004524/10.

(120003443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Star Global Property Management (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.059.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke.

Référence de publication: 2012004525/10.

(120003436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Xellium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.904.

Bei Gelegenheit der ordentlichen Hauptversammlung am 18. Februar 2011, wird die Umfirmierung des Kommissars festgestellt. Der neue Name lautet G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Januar 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012004719/13.

(120003529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

New Vital Beauté sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 5 janvier 2012.

Pour NEW VITAL BEAUTE S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012004526/12.

(120003423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

NM Fenster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 129.278.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004527/14.

(120003808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Novatherm Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.941.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004528/10.

(120004326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Nutritional Technology Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.116.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PIATTI FRESCHI ITALIA S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social I-23807 Merate (Italie), Via Bergamo, 35, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Italie sous le numéro 02419840133,

Ici représentée par Madame Sara PERNET, employée privée et demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis anonyme NUTRITIONAL TECHNOLOGY DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri L-2417 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 83.116 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 91 du 17 janvier 2002 (la «Société») et que les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 21 mars 2002 suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 944 du 20 juin 2002,

2. - que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 2.000.000,- représenté par 20.000 actions de EUR 100,- chacune.

3. - que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

4. - que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5. - que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6. - que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

7. - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation ComCo S.A., avec siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 112.813 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8. - qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ComCo S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9. - que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10. - que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11. - que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir au 19-21, boulevard du Prince Henri L-2417 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Sara Pernet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC/20/ *. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004529/66.

(120003850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Horizon Santé TTNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.499.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Horizon Santé, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg, duly represented by Régis Galiotto, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Horizon Santé TTNP, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by notarial deed enacted on November 3rd, 2011 before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, not yet published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

A. The Sole Shareholder holds all the 10,000 (ten thousand) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the item of the agenda.

B. The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1.- Waiving of notice right;

2.- Temporary cancellation of the nominal value of the shares;

3.- Conversion of the corporate capital of the Company from Euros (EUR) into United States Dollars (USD) according to the exchange rate applicable on November 3rd, 2011 with retroactive effect as at November 3rd, 2011;

4.- Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred sixteen United States Dollars and twenty five cents (USD 7,216.25) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand two hundred and sixteen United States Dollars twenty-five cents (USD 17,216.25) to ten thousand United States Dollars (USD 10,000), without payment to the sole shareholder of the Company, by allocation of the reduction amount to the reserves (freely distributable share premium for an amount of USD 6,216.25 and legal reserve for an amount of USD 1,000) of the Company;

5.- Cancellation of the ten thousand (10,000) ordinary shares by replacement and issue of ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1);

6.- Increase of the corporate capital by an amount of five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 550,000) so as to bring it from its present amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) to five hundred sixty thousand United States Dollars (USD 560,000) by the issue of five hundred fifty thousand (550,000) class A shares, each with a nominal value of one United States Dollars (USD 1), together with a share premium of two million hundred forty one thousand and two United States Dollars (USD 2,141,002) and a legal reserve of fifty five thousand United States Dollars (USD 55,000), intervention, subscription and payment of the aggregate subscription price of the newly issued shares by a contribution in cash in the aggregate amount of two million seven hundred forty six thousand and two United States Dollars (USD 2,746,002);

7.- Subsequent amendment of article 4 of the Articles;

8.- Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution:

The Sole Shareholder waived its right to the prior notice of the current meeting, the Sole Shareholder acknowledged having been sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder decided temporary to cancel the nominal value of the 10,000 shares, representing the whole capital of the Company.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolved to convert the corporate capital of the Company from Euros (EUR) into United States Dollars (USD), with retroactive effect as at November 3rd, 2011 so that the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into ten thousand (10,000) ordinary shares is converted, at an exchange rate applicable on November 3rd, 2011, i.e. EUR 1 for 1.3773 USD, into seventeen thousand two hundred sixteen United States Dollars and twenty five cents (USD 17,216.25).

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred sixteen United States Dollars and twenty five cents (USD 7,216.25) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand two hundred sixteen United States Dollars and twenty five cents (USD 17,216.25) to ten thousand United States Dollars (USD 10,000), without payment to the sole shareholder of the Company, by allocation of the reduction amount to the reserves (freely distributable share premium for an amount of USD 6,315.25 and legal reserve for an amount of USD 1,000) of the Company.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolved to cancel the ten thousand (10,000) ordinary shares by replacement and issue of ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

Sixth resolution:

The Sole Shareholder decided to increase the issued share capital by an amount of five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 550,000) so as to bring it from its present amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) to five hundred sixty thousand United States Dollars (USD 560,000) by the issue of five hundred fifty thousand (550,000) class A shares, each with a nominal value of one United States Dollars (USD 1), together with a share premium of two million hundred forty one thousand and two United States Dollars (USD 2,141,002) and a legal reserve of fifty five thousand United States Dollars (USD 55,000), intervention, subscription and payment for a total subscription of the new Class A shares by payment in cash for a total amount of two million seven hundred forty-six thousand two United States Dollars (USD 2,746,002)

The Sole Shareholder resolved to approve and accept the subscription of the newly issued shares of the Company, specified under the preceding resolution above as follows:

Intervention - Subscription – Payment

a) The Sole Shareholder, Horizon Santé, S.à r.l., represented as stated above (“HS”), declared to subscribe for four hundred twenty seven thousand eight hundred forty five (427,845) class A shares, and further declared to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of two million one hundred thirty six thousand one hundred fifteen United States Dollars (USD 2,136,115), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of (USD 2,136,115) made to the Company is to be allocated as follows:

- USD 427,845 to the share capital of the Company
- USD 1,665,485.50 to the share premium account
- USD 42,784.50 to the legal reserve

b) Horizon Special Santé S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg, in process of registration at the Luxembourg trade register, duly represented by Régis Galiotto, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (“HSS”), declared to subscribe for hundred twenty two thousand hundred fifty five (122,155) class A shares, and further declared to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of six hundred nine thousand eight hundred eighty seven United States Dollars (USD 609,887), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of USD 609,887, made to the Company is to be allocated as follows:

- USD 122,155 to the share capital of the Company
- USD 475,516.50 to the share premium account
- USD 12,215.50 to the legal reserve

Seven resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, and of HSS becoming a shareholder of the Company, HS and HSS decided to amend the article 4 of the Articles which will henceforth has the following wording:

“ **Art. 4.** The Company’s subscribed share capital is fixed at one million six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 560,000), represented by one million six hundred and sixty thousand (560,000) class A shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders’ meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present resolutions, have been estimated at about two thousand eight hundred Euros (2,800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is drawn up in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Comparaît:

Horizon Santé S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, dûment représentée par Régis Galiotto, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui-délivrée sous seing privée, ladite procuration, paraphée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant est l’associé unique (l’ «Associé Unique») de «Horizon Santé TTNP S.à r.l.», une «société à responsabilité limitée» ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement en cours d’enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié passé le 3 novembre 2011 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»)(la «Société»).

L’Associé Unique a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

A. L'Associé Unique détient l'entière propriété des dix mille (10,000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

B. Les décisions qui doivent être prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Annulation temporaire de la valeur nominale des actions;
- 3.- Conversion du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) au taux de change applicable au 3 Novembre 2011 et ce avec effet rétroactif au 3 Novembre 2011;
- 4.- Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent seize Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 7,216.25) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent seize Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 17,216.25) à dix mille Dollars Américains (USD 10,000) sans paiement à l'associé de la Société, par allocation du montant de la réduction aux réserves (primes d'émission librement distribuables pour un montant de USD 6,216.25 et réserve légale pour un montant de USD 1,000) de la Société;
- 5.- Annulation de dix mille (10,000) actions ordinaires par remplacement et émission de dix mille (10,000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1);
- 6.- Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent cinquante mille Dollars Américains (USD 550,000) de manière à le faire passer de son montant actuel de dix mille Dollars Américains (USD 10,000) à un cinq cent soixante mille Dollars Américains (USD 560,000) par l'émission de cinq cent cinquante mille (550,000) nouvelles Parts Sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de deux millions cent quatre-vingt seize mille et deux Dollars Américains (USD 2,196,002) dont deux millions cent quarante et un mille et deux Dollars Américains (USD 2,141,002) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Parts Sociales de classe A et cinquante-cinq mille Dollars Américains (USD 55,000) au compte de réserve légale, intervention, souscription et paiement d'un prix total de souscription pour ces nouvelles parts sociales de classe A émises par un apport en numéraire d'un montant total de deux million sept cent quarante-six mille et deux Dollars Américains (USD 2,746,002).
- 7.- Modification des articles 4 des Statuts.
- 8.- Divers.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de supprimer le droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée, l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considère valablement convoqués et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des dix mille (10,000) actions de la Société.

Troisième résolution:

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) avec effet rétroactif au 3 Novembre 2011, de façon à ce que le capital de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500), divisé en dix mille actions ordinaires sans mention de valeur nominale, est converti au taux de change applicable au 3 Novembre 2011, c'est-à-dire un Euro (EUR 1) pour un Dollar Américain et trois mille sept cent soixante treize cents (USD 1,3773), en dix-sept mille deux cent seize Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 17,216.25).

Quatrième résolution:

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent seize Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 7,216.25) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent seize Dollars Américains et vingt-cinq cents (USD 17,216.25) à dix mille Dollars Américains (USD 10,000) sans paiement à l'associé de la Société, par allocation du montant de la réduction aux réserves (primes d'émission librement distribuables pour un montant de USD 6,216.25 et réserve légale pour un montant de USD 1,000) de la Société;

Cinquième résolution:

L'Associé Unique a décidé d'annuler les dix mille (10,000) actions ordinaires et de les remplacer et d'émettre dix mille (10,000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1);

Sixième résolution:

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille Dollars Américains (USD 550,000) de manière à le faire passer de son montant actuel de dix mille Dollars Américains (USD 10,000) à cinq cent soixante mille Dollars Américains (USD 560,000) par l'émission de cinq cent cinquante mille (550,000)

nouvelles Parts Sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de deux millions cent quatre-vingt seize mille et deux Dollars Américains (USD 2,196,002) dont deux millions cent quarante et un mille et deux Dollars Américains (USD 2,141,002) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Parts Sociales de classe A et cinquante-cinq mille Dollars Américains (USD 55,000) au compte de réserve légale, intervention, souscription et paiement d'un prix total de souscription pour ces nouvelles parts sociales de classe A émises par un apport en numéraire d'un montant total de deux million sept cent quarante-six mille et deux Dollars Américains (USD 2,746,002).

L'Associé Unique a décidé d'approuver et a accepté la souscription des parts sociales nouvellement émises par la Société telle que définie dans la résolution précédente comme suit:

Intervention – Souscription – Paiement

a) l'Associé Unique, Horizon Santé S.à r.l., représenté comme décrit ci-dessus («HS») a déclaré souscrire à quatre cent vingt-sept mille huit cent quarante-cinq (427,845) nouvelles Parts Sociales de classe A, et a également déclaré les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent trente six mille cent quinze Dollars Américains (USD 2,136,115), preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui en prend connaissance.

Cet apport fait à la Société d'un montant total de deux millions cent trente six mille cent quinze Dollars Américains (USD 2,136,115) a été affecté comme suit:

(i) quatre cents vingt-sept mille huit cents quarante-cinq Dollars Américains (USD 427,845) est alloué au compte de capital social de la Société;

(ii) un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et cinquante centimes (USD 1,665,484.50) est alloué au compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de classe A de la Société;

(iii) quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains et cinquante centimes (USD 47,784.50) est alloué au compte de réserve légale de la Société;

b) Horizon Special Santé S.à r.l., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 7a Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, représentée par Mr Régis Galiotto, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privée («HSS»), a déclaré souscrire à cent vingt-deux mille cent cinquante cinq (122,155) Parts Sociales de classe A et a également déclaré la payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent neuf mille huit cent quatre-vingt sept Dollars Américains (USD 609,887), preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui en prend connaissance.

Cet apport fait à la Société d'un montant total de six cent neuf mille huit cent quatre-vingt sept Dollars Américains (USD 609,887) a été affecté comme suit:

(i) cent vingt-deux mille cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 122,155) est alloué au compte de capital social de la Société;

(ii) quatre cent soixante-quinze mille cinq cent seize Dollars Américains et cinquante centimes (USD 475,516.50) est alloué au compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de classe A de la Société;

(iii) douze mille deux cent quinze Dollars Américains et cinquante centimes (USD 12,215.50) est alloué au compte de réserve légale de la Société;

Septième résolution:

En conséquence des décisions qui viennent d'être prises, et tenant compte du fait que HSS est devenu associé de la Société, HS et HSS ont décidé de modifier les articles 4 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent soixante mille Dollars Américains (USD 560,000) représenté par cinq cent soixante mille (560,000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1).

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions, s'élève à environ deux mille huit cents Euros (2.800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53664. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004367/250.

(120003874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, administrateur: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Stéphane Hépineuze, administrateur: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le siège social de la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., Commissaire aux comptes, est également désormais situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2012004799/19.

(120004185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de vente, Socrimex Worldwide Holdings, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, détentrice des 18.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de SOCRIMEX HOLDING S.à r.l. (la «Société»), a cédé seize mille deux cents (16.200) parts sociales d'une valeur de cent-vingt-cinq Euros (EUR 125) de la Société à Quantum Kapital AG, une «Aktiengesellschaft» ayant son siège social au 12 Gossauerstrasse, CH-9100 Herisau et inscrite auprès du registre du canton d'Appenzell Ausserrhoden sous le numéro CH-320.3.064.052-0.

Socrimex Worldwide Holdings a cédé le restant des parts sociales, soit mille huit cents (1.800) parts sociales, à Venture Lease Deutschland GmbH, une «Gesellschaft mit beschränkter Haftung» ayant son siège social au 37, Schillerstraße, DE-66482 Zweibrücken, Allemagne et inscrite auprès du registre du tribunal cantonal de Zweibrücken sous le numéro HRB 1818.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCRIMEX HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2012005284/20.

(120004998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.615.

En date du 13 décembre 2011, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de Manacor (Luxembourg) S.A., Fides (Luxembourg) S.A. et Marco Weijermans à la fonction de membre du Conseil de Surveillance.

- Réélection de KPMG Audit, ayant pour adresse le 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Luxembourg au poste de Commissaire aux comptes.

Avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011, qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD MOTORS RED S.C.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012004853/19.

(120004158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Bard Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.921.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"C.R. Bard Inc.", a company incorporated under the laws of the United States of America having its registered office at 730 Central Avenue, Murray Hill, NJ 07974 USA.

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Bard Luxembourg 1 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, receivables, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 300,000 (three hundred thousand Euro), represented by 3,000 (three thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on December 1st and closes on November 30th.

Art. 17. Each year, as of the 30th of November, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on November 30, 2012.

Subscription – Payment

All the 3,000 (three thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by CR Bard Inc., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) is as now at the disposal of the Company Bard Luxembourg 1 S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A managers:

- Mr Scott Thomas Lowry, with professional address at 730 Central Avenue, Murray Hill, NJ 07974
- Mr Nathan Royds-Jones, with professional address at Bard Benelux, Hagelberg 2, Olen, Antwerp 2250, Belgium

Class B managers:

- Mr Emmanuel Mougeolle, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Florence Gérardy, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at L - 1882 Luxembourg, 5 Rue Guillaume Kroll

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«C.R. Bard Inc.», une société établie selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 730 Central Avenue, Murray Hill, NJ 07974 USA Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Bard Luxembourg 1 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielle, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, créances, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les vendre ou les céder en tout ou en partie, pour un prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 300,000 (trois cents mille euro), représenté par 3,000 (trois mille) parts sociales de EUR 100 (cent euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 30 novembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2012.

Souscription – Libération

Les 3,000 (trois mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CR Bard Inc., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 300,000 (trois cents mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Scott Thomas Lowry avec adresse professionnelle 730 Central Avenue, Murray Hill, NJ 07974
- Monsieur Nathan Royds-Jones avec adresse professionnelle Bard Benelux, Hagelberg 2, Olen, Antwerp 2250, Belgium

Gérants de classe B:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle avec adresse professionnelle 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Florence Gérardy, avec adresse professionnelle 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 Rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58872. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Releveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004204/390.

(120003650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 12 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012004767/18.

(120003651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

N4O, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Quartier.

R.C.S. Luxembourg B 104.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004530/10.

(120003468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Oduce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.448.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004533/10.

(120004266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004535/9.

(120004104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.977.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004536/9.

(120004102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Rock Ridge RE 11, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.101.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Rock Ridge RE 11

Signature

Référence de publication: 2012004592/16.

(120003981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.556.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004537/9.

(120004105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

GER1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.463.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 12 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHUDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012004772/18.

(120003639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Helene Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.912.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sylvie Rostagnat, née à Paris, France, le 18 octobre 1956, demeurant à 13, chemin des Pêcheurs, CH-1222 Vésenaz

ici représentée par Monsieur Didier MORIN, demeurant au Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 19 décembre 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Helene Gestion» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité, à la commercialisation, à la distribution et à l'administration, le cas échéant en sa qualité d'associé commandité, à Helene Fund, selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut également acquérir, détenir, gérer et disposer de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que céder par vente, échange ou autrement, des actions, des obligations, des certificats de créance, des notes, des prêts, des participations dans des prêts, des certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par trois gérants au minimum, associés ou non.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou de deux des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la

portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
Madame Rostagnat Sylvie	1.250	€ 10
Total	1.250	€ 12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 11 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Madame Sylvie Rostagnat, née à Paris, France, le 18 octobre 1956 demeurant au 13 Chemin des Pêcheurs, CH-1222 VESENAZ.
 - Monsieur Jean-Pierre Lagane, né à Figeac, France, le 15 mai 1958, demeurant au 18 Chemin du Gué, CH-1213 PETIT-LANCY.
 - Monsieur Jean de Courrèges, né à Toulouse, France, le 16 décembre 1952, demeurant au 14, rue Jean l'Aveugle, L-1148 LUXEMBOURG.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MORIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59148. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004365/214.

(120003688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2012004538/12.

(120004149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Zaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 90.061.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 5 décembre 2011 que:

- L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes de la société Fiduc-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012004723/13.

(120004077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

TMF Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Equity Trust Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 93519 (the "Sole Shareholder"), represented by Me François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 December 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number B 15302 (the "Company"), incorporated on 19th August 1977 by deed of Me Hyacinthe Glaesener, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial"), number 258 of 9th November 1977.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 May 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 1787 of 23 August 2007.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all ten thousand (10,000) shares in issue in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The common draft terms of merger between the Company (as absorbing company) and TMF Management Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the RCS under number B 55946 (the “Absorbed Company”) (the “Merger Proposal”) has been approved by the board of directors of the Company and the Absorbed Company at their respective meetings of 22 November 2011 and has been published on 1 December 2011 in the Mémorial number 2936 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) acknowledgment of the authorisation of the merger by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (“CSSF”), approval of the Merger Proposal, including the exchange ratio contained therein, acknowledgement of the reports of the board of directors of the merging companies and of the reports of the independent experts on the exchange ratio drawn-up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d’entreprises agréé, dated 25 November 2011 (the “PWC Reports”) a copy of which shall remain attached to the present deed, approval of and decision to realise the merger of TMF Management Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 55946 (the “Absorbed Company”) as absorbed company into Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (the “Company”), as absorbing company, according to article 259 of the 1915 Law by the universal transfer, following the Absorbed Company’s dissolution without liquidation, of all of the assets and of the Absorbed Company to the Company;

2) increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three hundred and seventy-two thousand euros (€ 372,000) to eight hundred and sixty-nine thousand six hundred and ninety-eight euros and eighty euro-cents (€ 869,698.80) by the issue of thirteen thousand three hundred and seventy-nine (13,379) shares of a nominal value of thirty seven euro and twenty cents (€ 37.20) each (the “New Shares”) to the sole shareholder of the Absorbed Company, in consideration of the universal transfer of all of the assets and liabilities, of the Absorbed Company to the Company with the difference of the net asset value of the Absorbed Company being allocated to the share premium account; allocation of all the New Shares so issued to the sole shareholder of the Absorbed Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below in the amended and restated articles of association of the Company;

3) acknowledgement of the effective date of the merger;

4) change of the name of the Company into “TMF Luxembourg S.A.”; acknowledgement of the approval by the CSSF of the name change and consequential amendment of article 1 of the articles of association as set forth below in the amended and restated articles of association of the Company;

5) amendment of the corporate object of the Company in order to remove the reference to the Equity Trust group by amending article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The corporate object of the company, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own behalf or on behalf of third parties, is the incorporation, domiciliation, administrative work and the supervision of any companies or firms, their assistance and advice in their dealings with public authorities in respect of taxes, duties and any other obligations imposed by public authorities, as well as the keeping, on behalf of third parties, of corporate and tax records, excluding the tasks reserved by the law to chartered accountants.

The company may give guarantees and grant securities over its assets in order to secure its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any other companies which form part of the group, arising from any financing agreement, bonds, credit notes and other instruments, provided that these guarantees and securities are in its corporate interest and comply with the limits imposed by the legal and administrative restrictions, and in particular the provisions including any regulatory capital requirements under the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, and any other applicable law.

The company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object.

It may have an interest, in all matters, in any business, firms or companies, having an object which is identical or analogous to its corporate objet.”

6) amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to (i) reflect the above capital increase, amendment of the corporate object and name change of the Company, (ii) amend article 18 of the articles of association to conform it to article 70 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and (iii) create an English version of the articles of association which shall prevail over the French version thereof in case of discrepancies between them, so as to read as follows:

“Name, Registered office, Duration, Corporate object, Share capital

Art. 1. There exists a société anonyme governed by Luxembourg law under the name “TMF Luxembourg S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by a simple decision of the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other locality within the commune of the registered office by a simple decision of the Board of Directors.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or the ease of communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. This temporary measure, however, shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

This declaration of transfer of the registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by one of the executive bodies of the company authorised to bind it for acts of current and daily management.

Art. 3. The company shall be constituted for an undetermined period of time.

Art. 4. The corporate object of the company, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own behalf or on behalf of third parties, is the incorporation, domiciliation, administrative work and the supervision of any companies or firms, their assistance and advice in their dealings with public authorities in respect of taxes, duties and any other obligations imposed by public authorities, as well as the keeping, on behalf of third parties, of corporate and tax records, excluding the tasks reserved by the law to chartered accountants.

The company may give guarantees and grant securities over its assets in order to secure its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any other companies which form part of the group, arising from any financing agreement, bonds, credit notes and other instruments, provided that these guarantees and securities are in its corporate interest and comply with the limits imposed by the legal and administrative restrictions, and in particular the provisions including any regulatory capital requirements under the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, and any other applicable law.

The company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object.

It may have an interest, in all matters, in any business, firms or companies, having an object which is identical or analogous to its corporate object.

Art. 5. The share capital of the company is set at EIGHT HUNDRED AND SIXTY NINE THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY EIGHT EURO AND EIGHTY CENTS (EUR 869,698.80-) represented by TWENTY THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY NINE (23,379-) shares each of a nominal value of THIRTY-SEVEN EURO AND TWENTY CENTS (EUR 37.20) each.

The shares are issued in registered form or in bearer form at the discretion of the shareholder.

The company may, to the extent and subject to the conditions laid down by the law, redeem its own shares.

Art. 6. Any share is indivisible; the company recognises only one owner per share for the exercise of the rights granted to the shareholders.

If a share happens to be owned jointly by several people, the company may suspend the shareholders' rights until one of them has been designated as the owner of the share, vis-à-vis the company.

Management, Supervision

Art. 7. The company is managed by a board composed of at least three members, shareholders or not, appointed for a term which cannot exceed six years by the General Meeting of shareholders and may be revoked, at any time, by the General Meeting of shareholders.

The outgoing directors are eligible for re-election. The term of office of the outgoing directors ceases immediately after the annual General Meeting.

In case of a vacancy in the Board of Directors, the remaining directors are entitled temporarily to fill such a vacancy.

In this event, the General Meeting shall make the final appointment, during its first meeting, and the director appointed under these conditions shall complete the term of office of the person he/she replaces.

Art. 8. The Board of Directors elects a chairman from among its members. The first chairman shall be appointed by the General Meeting. In the absence of the chairman, he/she is replaced by the oldest director.

The Board of Directors shall meet upon invitation by the chairman or upon request of two directors as often as the interests of the company so requires.

Except in the case of force majeure, resulting from war, troubles or other public calamities, the Board of Directors may only validly deliberate and decide if at least a majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted, one director being not authorised to represent more than one of his/her colleagues.

Any director who is impeded or absent may act at any meeting by appointing in writing, by telegram or by telex with written confirmation, one of his/her colleagues as his/her proxyholder in order to represent him/her and vote in his/her name and on his/her behalf at the meetings of the Board.

The decisions are taken by absolute majority of the votes.

In the event of a tied vote, the chairman of the board meeting shall have a casting vote.

Art. 9. In the case of an emergency, the directors may vote in writing, by telegram or telex with written confirmation within three full days. These letters, telegrams or telexes shall be attached to the minutes of the proceedings.

Art. 10. Minutes shall be drawn up of all the meetings of the board of directors, which shall be signed by all the directors having taken part in the proceedings. These minutes shall be incorporated in the register of the company. The copies or extracts shall be certified as true copies by the chairman or by two directors.

Art. 11. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which is competent for all matters not reserved for the General Meeting by law or by these articles.

Art. 12. With regard to third parties, the company is bound, in all circumstances, by the joint signatures of two directors. The signature of a single director shall, however, be sufficient to represent the company validly in its dealings with public authorities.

The board of directors may delegate any or part of its day-today management powers to the directors. This delegation is subject to the prior approval of the General Meeting.

The company shall be bound by the actions of these persons only insofar as they are acting within the limit of their powers.

Art. 13. The company is supervised by one or more auditors appointed by the General Meeting, which determines their number and remuneration.

The duration of the auditor's mandate is determined by the General Meeting; it cannot, however, exceed six years.

The auditors have unlimited supervision and controlling rights over all the company's operations.

They may carry out inspections, without removal, of the books, correspondence, minutes of meetings and of generally any records of the company.

Each half year, the Board provides them with a summary of the company's assets and liabilities.

The auditors must submit the results of their operations to the General Meeting together with any proposals they deem appropriate, and make known the method by which they have examined the inventories.

Their liability, insofar as it derives from their duties of supervision and control, shall be determined according to the same rules as those applicable to the directors.

Art. 14. The directors and auditors shall not contract any personal obligation by reason of the commitments of the company as a result of their management, but they are liable vis-à-vis the company for the execution of their mandate and for any misconduct in the performance of their duties.

Art. 15. Not applicable.

General Meeting

Art. 16. The General Meeting gathers together all the shareholders. It has the broadest powers to take decisions on the business operations of the company.

Art. 17. The Annual General Meeting shall be held in the City of Luxembourg at the place indicated in the convening notice on the second Tuesday of the month of May at 10.00 a.m.

If the date of the meeting falls on a legal holiday, it shall be held on the immediately following business day.

Art. 18. An Extraordinary General Meeting may be convened by the Board of Directors or by the auditor. It shall be convened by the Board of Directors at the request of shareholders representing one tenth of the share capital.

It shall be held at the place indicated in the convening notice. The items on the agenda shall be mentioned in the convening notice.

Art. 19. Any owner of shares has the right to vote at General Meetings, each share giving the right to one vote. Any shareholder may be represented for an unlimited number of shares by a special power of attorney under private seal.

Art. 20. The General Meeting deliberates as prescribed in the Luxembourg Law of the tenth of August, one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies and amending laws. In General Meetings where the articles of incorporation are not amended, decisions are taken by the majority of the votes cast.

Art. 21. The General Meeting shall be presided over by the chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the oldest director.

The chairman shall designate the secretary and the General Meeting shall elect two scrutineers.

Art. 22. The proceedings of the General Meeting shall be recorded in minutes, which shall record the decisions taken, the appointments made and the declarations requested to be placed on record by the shareholders.

The minutes shall be signed by the members of the bureau. Extracts which are issued shall be certified as true copies by a director.

Financial year, Profit-sharing

Art. 23. The financial year commences on the first of January and terminates on the thirty-first of December of each year.

Every year, on the thirty-first of December, the books, registers and accounts of the company shall be closed and an inventory containing all the assets and liabilities of the company shall be drawn up, together with the notes to the accounts containing, in summary, all the commitments and debts of the directors and auditors towards the company.

The Board of Directors shall prepare the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciations must be made.

It shall deliver the documents with a report on the operations of the company at least one month before the Ordinary General Meeting to the auditors, who shall produce a report containing their proposals and indicate the method by which they have examined the inventories.

Art. 24. Fifteen days before the Ordinary General Meeting, the balance sheet and the profit and loss accounts shall be made available to the shareholders at the registered office of the company.

Art. 25. The balance excess, after deduction of charges and depreciation, shall be the net profit of the company. Out of this profit shall be deducted five percent to form the legal reserve; this deduction shall cease to be compulsory when it reaches one tenth of the share capital, but shall again be compulsory until the reserve has been entirely replenished if, at any time and for any reason, the reserve has been drawn upon.

The balance shall be at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the conditions prescribed by the law.

Art. 26. The company may be dissolved by decision of the General Meeting acting in accordance with the rules provided for the amendment of the articles of incorporation.

Upon dissolution of the company, the liquidation shall be effected by one or more liquidators, who may be natural or legal persons appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

After realisation of the assets and settlement of liabilities, the shares of the share capital shall be redeemed. However, they shall be taken into consideration only to the extent to which they have been paid.

General provision

Art. 27. The Law of 10 August 1915 and its subsequent amendments are applicable insofar as they have not been derogated from by these articles.”

7) Acknowledgement of the resignation of Mr Floris Van Der Rhee from his office as director of the Company pursuant to a resignation letter dated 13 December 2011, with effect as from 2 January 2012 and appointment of Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, director, born on 26 August 1970 in ‘S-Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as director of the Company with effect as from 2 January 2012 until the annual general meeting approving the annual accounts of the financial year 2017.

4. The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication on 1 December 2011 of the Merger Proposal in the Mémorial number 2936, being at least one month before the date of the present sole shareholder resolution which is to decide on the Merger Proposal pursuant to article 262 of the 1915 Law;

b) drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies dated 23 November 2011 explaining the Merger Proposal and in particular the share exchange ratio pursuant to article 265 of the 1915 Law, a copy of which will be annexed to the present deed;

c) drawing up of the PWC Reports pursuant to article 266 of the 1915 Law;

d) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the decisions of the sole shareholders of the merging companies.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal, providing for the absorption of the Absorbed Company by the Company.

The merger will be implemented by universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the board of directors of the Company and of the Absorbed Company on 22 November 2011 and had been published in the Mémorial number 2936 of 1 December 2011, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder noted that the merger had been authorised by the CSSF in particular pursuant to a letter dated 19 December 2011.

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the Merger Proposal of the Company as published in the Mémorial in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder approved the share exchange ratio provided in the Merger Proposal and the PWC Reports which conclusions read as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The share exchange ratio is not appropriate and reasonable;
- The valuation methods used to determine the share exchange ratio are not adequate in the circumstances.

We have examined additional information included in the common draft terms of merger in order to identify, if necessary, significant inconsistencies with data concerning the share exchange ratio and the valuation methods used to determine the share exchange ratio based on our general understanding of the Merging Companies in the exercise of our engagement. Based upon the above, we have no comment concerning such additional information.”

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the merger by the universal transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of all of its assets and liabilities to the Company, in accordance with articles 259 and 274 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three hundred and seventy-two thousand euros (€372,000) to eight hundred and sixty-nine thousand six hundred and ninety-eight euros and eighty euro-cents (€869,698.80) by the issue of thirteen thousand three hundred and seventy-nine (13,379) new shares (the “New Shares”) in consideration of the universal transfer by the sole shareholder of the Absorbed Company of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal.

The Sole Shareholder approved that the difference between the net asset value of the Absorbed Company and the nominal value of the New Shares, be allocated to the share premium account of the Company.

The New Shares so issued are entirely allocated to TMF Luxembourg Holding S.A. (formerly known as TMF Luxembourg S.A.), being the sole shareholder of the Absorbed Company, a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the RCS under number B 55728.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting perspective as from 1 January 2012 and from a legal perspective as from the date of the last shareholder decision of the merging companies approving the merger without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledged the letter of the CSSF dated 19 December 2011 approving the name change of the Company and resolved to change the name of the Company into “TMF Luxembourg S.A.” and to amend article 1 of the articles of association as set forth in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company in order to remove the reference to the Equity Trust group by amending article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to (i) reflect the above capital increase, change of corporate object and name change of the Company, (ii) amend article 18 of the articles of association to conform it to article 70 of the 1915 Law and (iii) create an English version of the articles of association which shall prevail over the French version thereof in case of discrepancies between them, all as set forth in the agenda.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr Floris Van Der Rhee from his office as director of the Company with effect as from 2 January 2012 pursuant to a resignation letter dated 13 December 2011.

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, director, born on 26 August 1970 in 'S-Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as new director of the Company with effect as from the 2 January 2012 until the annual general meeting approving the annual accounts of the financial year 2017, so that the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman;
- Mr Marcus Jacobus Dijkerman;
- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbed Company and the Company, and the Merger Proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 2,500.-.

There being nothing further items on the agenda,

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equity Trust Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 93519 (l'«Actionnaire Unique»), représentée par Me François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2011 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'Actionnaire Unique d'Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 15302 (la «Société») constituée le 19 août 1977 par un acte reçu de Me Hyacinthe Glaesener, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 258 du 9 novembre 1977.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mai 2007, suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1787 du 23 août 2007.

L'Actionnaire Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les dix mille (10.000) actions émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le projet commun de fusion, entre la Société (comme société absorbante) et TMF Management Luxembourg S.A. une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 55 946 (la «Société Absorbée») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbée lors de leurs réunions respectives du 22 novembre 2011, et a été publié le 1^{er} décembre 2011 au Mémorial numéro 2936 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»);

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) prise acte de l'autorisation de la fusion par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»), approbation du Projet de Fusion en ce compris du rapport d'échange qu'il contient, prise acte des rapports des experts indépendants préparés par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sur le rapport d'échange en date du 25 novembre 2011 (les «Rapports PWC») une copie desquels sera annexée au présent acte, approbation et décision de réaliser la fusion de TMF Management Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55946 (la «Société Absorbée») comme société absorbée dans Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (la «Société») comme société absorbante, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert universel, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

2) augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (372.000 €) à huit cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt dix-huit euros et quatre-vingt centimes (869.698,80 €)

par l'émission de treize mille trois cent soixante dix-neuf (13.379) actions d'une valeur nominale de trente-sept euros et vingt centimes (37,20 €) chacune (les «Nouvelles Actions») à l'actionnaire unique de la Société Absorbée, en contrepartie du transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société et la différence de la valeur de l'actif net de la Société Absorbée sera alloué à la prime d'émission; allocation de toutes les Nouvelles Actions ainsi émises à l'actionnaire unique de la Société Absorbée; changement subséquent de l'article 5 des statuts de la Société comme précisé dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous;

3) constatation de la date effective de la fusion;

4) changement du nom de la Société en «TMF Luxembourg S.A.», prise acte de l'autorisation du changement de nom par la CSSF et changement subséquent de l'article 1 des statuts de la Société comme précisé dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous;

5) changement de l'objet social de la Société afin d'enlever la référence au groupe Equity Trust en modifiant l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la constitution, la domiciliation, le travail administratif et la surveillance de toutes sociétés ou entreprises, leur assistance et conseil dans leurs relations avec les pouvoirs publics en matière d'impôts, de taxes et de toutes autres obligations imposées par les pouvoirs publics, ainsi que la tenue, pour compte de tiers, des écritures sociales et fiscales à l'exclusion des travaux réservés par la loi aux experts comptables.

La société peut donner des garanties et constituer des sûretés sur ses avoirs afin de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations des autres sociétés faisant partie du groupe, émanant de tout contrat de financement, obligations, notes de crédit et autres instruments sous réserve que ces garanties et sûretés relèvent de son intérêt social et respectent les limites imposées par les restrictions légales et administratives, et en particulier les dispositions comprenant en particulier toutes exigences de capital réglementaire sous la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée sur le secteur financier et toutes autres législations applicables.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique ou analogue au sien.»

6) modification et refonte des statuts de la Société afin de (i) refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le changement de l'objet social et le changement de nom de la Société, (ii) modifier l'article 18 des statuts pour le rendre conforme à l'article 70 de la Loi de 1915 et (iii) créer une version anglaise des statuts qui fera foi en cas de divergence avec la version française, pour qu'ils aient la teneur suivante:

«Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «TMF Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité de la commune du siège social.

Lorsque des événements d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la constitution, l'organisation, la domiciliation, le travail administratif et la surveillance de toutes sociétés ou entreprises, leur assistance et conseil dans leurs relations avec les pouvoirs publics en matière d'impôts, de taxes et de toutes autres obligations imposées par les pouvoirs publics, ainsi que la tenue, pour compte de tiers, des écritures sociales et fiscales à l'exclusion des travaux réservés par la loi aux experts comptables.

La société peut donner des garanties et constituer des sûretés sur ses avoirs afin de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations des autres sociétés faisant partie du groupe émanant de tout contrat de financement, obligations, notes de crédit et autres instruments sous réserve que ces garanties et sûretés relèvent de son intérêt social et respectent les limites imposées par les restrictions légales et administratives, et en particulier les dispositions comprenant en particulier toutes exigences de capital réglementaire sous la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée sur le secteur financier et toutes autres législations applicables.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique ou analogue au sien.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIXHUIT VIRGULE QUATRE-VINGT EURO (869.698,80-EUR) représenté par VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (23.379) actions d'une valeur nominale de TRENTE-SEPT VIRGULE VINGT EURO (37,20.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par télex confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex, confirmés par écrit, dans les trois jours francs. Ces lettres, télégrammes ou télex seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations. Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société. Les copies ou extraits dont production sera faite seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs. Cette délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Les actes de ces personnes n'engageront la société que pour autant qu'elles auront agi dans les limites de leurs pouvoirs

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Il leur est remis chaque semestre par l'administration un état résumant la situation active et passive.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée Générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Leur responsabilité, en tant qu'elle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 15. Sans objet.

Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation le deuxième mardi du mois de mai à dix heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'Administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Tout propriétaire d'actions a le droit de vote aux Assemblées Générales, chaque action donnant droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Art. 20. L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives. Dans les Assemblées Générales non modificatives des statuts les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 21. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le président désigne le secrétaire et l'Assemblée Générale élit deux scrutateurs.

Art. 22. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal, qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société.

Le conseil d'Administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux commissaires, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions et indications du mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Art. 24. Quinze jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire le bilan et le compte des profits et pertes sont au siège social à la disposition des actionnaires.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 26. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions du capital sont remboursées. Toutefois elle ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

7) constatation de la démission de M. Floris Van Der Rhee de son poste d'administrateur de la Société en vertu d'une lettre de démission datée du 13 décembre 2011 qui sera effective à partir du 2 janvier 2012 et nomination de M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur, né le 26 août 1970 à 'S-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes pour l'année sociale 2017;

4. Les formalités suivantes relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été respectées:

a) publication le 1^{er} décembre 2011 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 2936, au moins un mois avant la date de la présente décision de l'actionnaire unique délibérant sur le Projet de Fusion conformément à l'article 262 de la Loi de 1915; et

b) établissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion en date du 23 novembre 2011 qui explique le Projet de Fusions et en particulier le rapport d'échange conformément à l'article 265 de la Loi de 1915, une copie duquel sera annexée au présent acte;

c) établissement des rapports PWC conformément à l'article 266 de la Loi de 1915;

d) dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social des sociétés participant à la fusion un mois au moins avant la date des résolutions des actionnaires uniques des sociétés participant à la fusion.

Après approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a déclaré qu'il avait une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion prévoyant l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

La fusion sera réalisée par le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, sans exceptions ni réserves, à la Société.

L'Actionnaire Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbée le 22 novembre 2011 et a été publié dans le Mémorial numéro 2936 du 1^{er} décembre 2011, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

L'Actionnaire Unique a noté que la fusion a été autorisée par la CSSF notamment en vertu d'une lettre datée du 19 décembre 2011.

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et ratifier le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Actionnaire Unique a pris acte des Rapports PWC et a approuvé le rapport d'échange d'actions précisé dans le Projet de Fusion et les Rapports PWC dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de notre revue, il n'y a rien qui ait attiré notre attention qui nous porterait à croire que:

- Le rapport d'échange n'est pas approprié et raisonnable;
- Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer le rapport d'échange ne sont pas adéquates au vu des circonstances.

Nous avons examiné les informations supplémentaires incluses dans le projet commun de fusion en vue d'identifier, si nécessaire, des incohérences significatives au sein des données concernant le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation utilisés afin de déterminer le rapport d'échange basé sur notre compréhension générale des Sociétés qui fusionnent dans l'exercice de notre mission. Sur base de ce qui précède nous n'avons pas de commentaires à propos de ces informations additionnelles.»

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la fusion par le transfert universel par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation de tous ses actifs et passifs à la Société conformément aux articles 259 et 274 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (372.000 €) à huit cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt centimes (869.698,80 €) par l'émission de treize mille trois cent soixantedix-neuf (13.379) nouvelles actions (les «Nou-

velles Actions») en contrepartie du transfert universel par l'actionnaire unique de la Société Absorbée de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, conformément au rapport d'échange fixé dans le Projet de Fusion.

L'Actionnaire Unique a approuvé que la différence entre la valeur des actifs nets de la Société Absorbée et la valeur nominale des Nouvelles Actions soit allouée à la prime d'émission de la Société.

Les Nouvelles Actions ainsi émises ont été entièrement allouées à TMF Luxembourg Holding S.A. (précédemment nommée TMF Luxembourg S.A.), étant l'actionnaire unique de la Société Absorbée, une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 55 728.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable à compter du 1^{er} janvier 2012, et d'un point de vue juridique, à partir de la date de la dernière décision d'actionnaire approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatif aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a pris acte de la lettre de la CSSF du 19 décembre 2011 approuvant le changement de nom de la Société et a décidé de changer le nom de la Société en «TMF Luxembourg S.A.» et de modifier l'article 1 des statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin d'enlever la référence au groupe Equity Trust en modifiant l'article 4 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de (i) refléter l'augmentation de capital ci-dessus décrite, le changement de l'objet social et le changement de nom de la Société, (ii) modifier l'article 18 des statuts pour les rendre conformes à l'article 70 de la Loi de 1915 et (iii) créer une version anglaise des statuts qui fera foi en cas de divergence avec la version française, tout comme décrit à l'ordre de jour.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de constater la démission de M. Floris Van Der Rhee de son poste d'administrateur de la Société à partir du 2 janvier 2012 en vertu d'une lettre de démission datée du 13 décembre 2011.

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur, né le 26 août 1970 à 'S-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme nouvel administrateur de la Société avec effet à partir du 2 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuve les comptes pour l'année sociale 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société Absorbée et la Société, ainsi que du Projet de Fusions.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 2.500,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: EAC/2012/102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003672/618.

(120002418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2012004539/12.

(120004150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.113.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2012004540/12.

(120004151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

OT Luxembourg 0 & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004551/10.

(120004136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

**H.04 Stegen "Novus", Société à responsabilité limitée,
(anc. I.24 Domaine Fleuri Stegen).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.774.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société anonyme H.01 HIMALAYA RANGE (RC B 48.531), avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

ici représentée par son administrateur-délégué, Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à Wickrange, nommé à ces fonctions lors d'une assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009, non encore publié au Mémorial, habilité à engager la société par sa seule signature et agissant sur base de l'article 6 des statuts,

associée unique de la société à responsabilité limitée I.24 DOMAINE FLEURI STEGEN, établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.774, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1325 du 12 décembre 2003.

D'abord, la comparante, représentée comme il est dit, déclare être propriétaire des cent (100) parts sociales de la société comme suit:

- suivant cession de parts sous seing privé datée du 6 juin 2011, I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER a acquis cinquante (50) parts de la société anonyme AVENSIS,

- suivant cession de parts sous seing privé datée du 15 décembre 2011, I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER a vendu ses cent (100) parts à la société anonyme H.01 HIMALAYA RANGE,

lesquelles cessions, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Est intervenu aux présentes, Guy ROLLINGER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, qui déclare accepter au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Ensuite, l'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession susmentionnée, l'associée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

- H.01 HIMALAYA RANGE, cent parts	100
Total: Cent parts sociales	100»

Deuxième résolution

Elle décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de H.04 Stegen "Novus".»

Troisième résolution

Elle décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.»

Quatrième résolution

Guy ROLLINGER est devenu seul gérant suite à la démission de Monsieur Yves ROMMELFANGER, suivant cession sous seing privé du 6 juin 2011. Décharge lui est donnée pour son mandat.

La société est désormais engagée par la seule signature du gérant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ROLLINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2011. Relation: REM/2011/1785. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005073/74.

(120004379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004552/10.

(120003463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Park Cakes Acquisition (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004556/10.

(120003311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Parkway Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004557/10.

(120003314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Passivhaus.a+b G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 156.018.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004558/14.

(120003810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.003.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004563/10.

(120003310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ProLogis UK XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.894.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004566/10.

(120003669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

PATHFINDER Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.137.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004570/9.

(120003291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pfeiffer-Ewen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 1, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 60.614.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05/01/2012.

Référence de publication: 2012004573/10.

(120003417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Piron Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 15, Om Biereg.

R.C.S. Luxembourg B 156.361.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004575/10.

(120003526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Signature.